

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF184

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 45 SEXIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 45 *sexies* A vise à permettre l'application des taux majorés de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) lorsque l'établissement confie par contrat l'exploitation d'une installation de distribution au détail de carburants à un établissement distinct ou à une tierce personne.

Le présent amendement propose de supprimer cet article.